



ASSOCIATION DES  
RÉALISATEURS  
ET RÉALISATRICES  
DU QUÉBEC



## FORMULAIRE DE REMISES

Titre de la production : \_\_\_\_\_

Maison de production : \_\_\_\_\_

Date du rapport : \_\_\_\_\_

Rapport préparé par : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Nom du réalisateur	Membre ARRQ	# du contrat	Date du paiement	Cachet de réalisation	Contribution du producteur		Déductions à la source			
					Assurances 4%	REER 6%	Cotisation professionnelle	Membre 3%	Non-membre 6%	REER 2%
Sous-total :										
Grand total :										

Les remises devant être effectuées conformément à l'entente collective ARRQ-AQPM 2023-2024 sont versées à l'ARRQ le vingt-et-unième (21e) jour du mois suivant pour l'ensemble des paiements effectués durant le mois précédent.